

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 063-216304303-20240409-240409\_4-DE



*Ville de Thiers*

# Rapport d'Orientation Budgétaire

**Mardi 9 avril 2024**

# Rappels réglementaires

- Préalablement au vote du budget primitif, le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.
- Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante **un rapport** sur :
  - les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre
  - la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
  - pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
  - Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

# ORDRE DU JOUR

- **Contexte général**

- Contexte général
- LF 2024 : principales mesures relatives aux collectivités

- **Orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement**

- Situation financière à fin 2023 – Budget principal et Budgets annexes
- Focus sur la dette
- Focus sur les dotations
- Focus sur la fiscalité
- Focus sur le personnel
- Engagements pluriannuels, orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- Prospective 2023-2026

# Contexte général

## PRÉVISIONS DE CROISSANCE ET D'INFLATION

- 2023 a donné lieu à une croissance très peu élevée dans la zone euro et une récession dans plusieurs pays dont l'Allemagne (entre -0,2 et -0,4% du PIB).
- En 2024 la croissance de l'économie mondiale ne devrait pas rebondir : situation géopolitique en Ukraine, les élections américaines, la Chine est prise avec une crise immobilière structurelle et un endettement de ses collectivités démesuré, hausse des taux des crédits et contraction des demandes de prêts...
- En France **la prévision de croissance s'établit entre 0,9 % (Banque de France) et 1,4 % (Gouvernement)**. Cette prévision est plus élevée que celle des autres organismes. La réalité dépendra de l'impact des tensions géopolitiques (approvisionnement, consommation, prix du pétrole...), de la décélération de l'inflation, des taux d'intérêt court et long terme et de l'évolution des marges de manœuvre budgétaires des Etats. S'agissant de la France celles-ci seront réduites en raison du déficit persistant des administrations publiques et de la croissance de la dette. Cependant le gouvernement table sur une évolution positive du pouvoir d'achat en lien avec la décélération de l'inflation.
- **La prévision d'inflation est 2,6% (chiffre optimiste) après 3,7% en 2023 (prévision) et +5,2% en 2022**

Exprimés en % d'évolution du PIB	FRANCE		ZONE EURO	
	2023	2024	2023	2024
Hypothèse gouvernement PLF 2024	<b>1</b>	<b>1,4</b>		
Banque de France / BCE	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>1</b>
Perspectives économiques de l'OCDE	<b>1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>
FMI	<b>0,8</b>	<b>1,3</b>	<b>0,8</b>	<b>1,4</b>
INSEE	<b>0,9</b>			
Commission Européenne	<b>1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,3</b>

# Contexte général

## DES TAUX D'INTÉRÊT À LA HAUSSE

- Pour la dixième fois d'affilée, la BCE a relevé ses taux directeurs en septembre 2023.
- Afin de contrer la forte hausse de l'inflation en zone euro, son taux principal a été relevé à 4,5 %.
- Le principal taux directeur de la BCE (REFI) est passé de 0 % (depuis 2016) à 4,5 % en 1 an et demi ce qui est inédit.

Ce relèvement des taux a un impact certain sur le financement des collectivités en 2023 avec le passage d'un environnement à taux faibles à un coût de la dette en forte progression.

- Au cours du mois d'octobre 2023, le Conseil des gouverneurs a décidé de laisser inchangés les trois taux intérêts directeurs de la BCE. Au demeurant, de nouvelles hausses de taux ne sont pas exclus pour 2024.

Principal taux directeur de la BCE			
Déc. 22	Mars 23	Juillet 23	Sept. 23
2,5%	3,5%	4,25%	4,5%

# Contexte général

## LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

- Le texte a été soumis à l'Assemblée Nationale et au Sénat au mois de septembre 2022 sans accord. Il a été de nouveau présenté au cours du mois de septembre 2023. La LPFP 2023-2027 a été finalement adoptée le 18 décembre 2023.
- **Ce texte définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027.**
- Alors que dans la première version du texte, il a été prévu un dispositif visant à un retour de la contractualisation (Cf contrats de Cahors) plus abouti avec notamment des accords de retour à la trajectoire et des pénalités sur les dotations en cas de non respect, ces mesures n'ont pas été retenues dans le texte qui a été définitivement adopté.

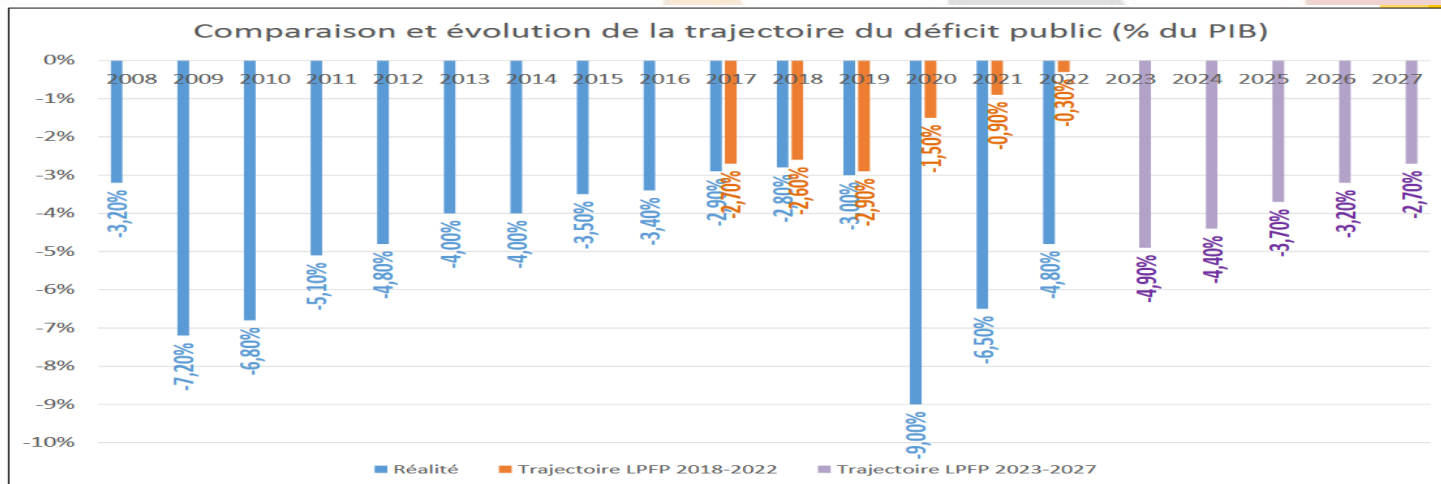
# Contexte général

## TRAJECTOIRE DU DEFICIT PUBLIC

● La nouvelle trajectoire du redressement des finances publiques envisagé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 parviendrait à un **déficit budgétaire égal à 2,7% du PIB à l'horizon 2027.**

**Fin 2023, le déficit public s'établit au final à 5,5 % du PIB au lieu des 4,9 % prévus.**

- Le déficit public devrait donc être réduit de 2,2 points de PIB entre 2023 et 2027.
- A noter les ambitions de la LPFP 2023-2027 sont très basses par rapport à celles prises lors de la précédente LPFP 2018-2022



# Contexte général

## UN REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES LENT ET TRÈS INCERTAIN

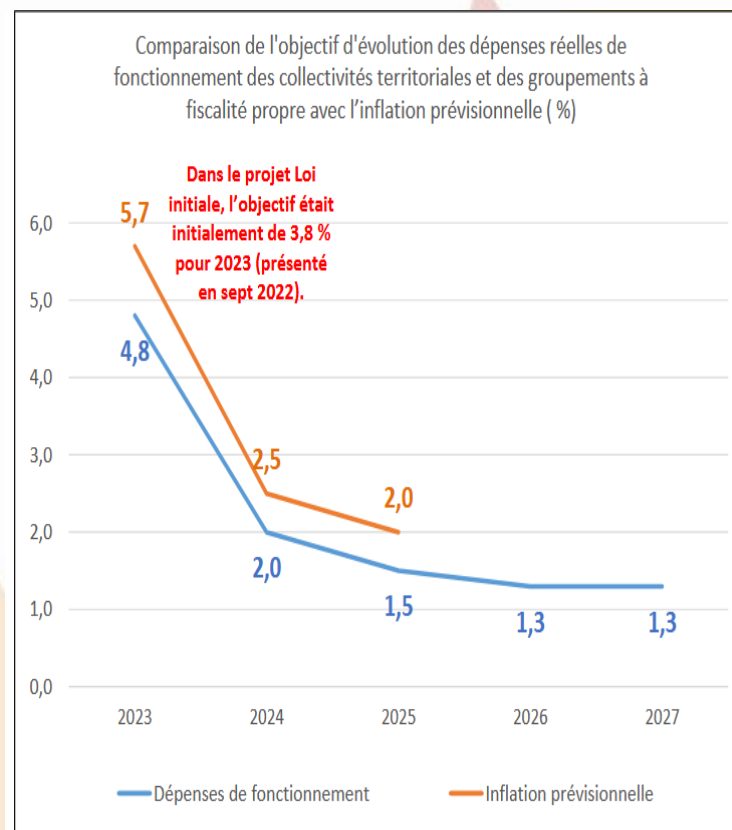
- Le Haut Conseil des Finances Publiques indique que le Gouvernement prévoit que le ratio de dette publique, après avoir baissé en 2023 grâce à une croissance inhabituellement forte du PIB en valeur, ne se réduirait pas en 2024. La stabilisation attendue en 2024 du ratio de dette est fragile, puisqu'elle s'appuie sur des prévisions optimistes de croissance et de dépenses.
- Ainsi la France, qui a vu sa position d'endettement relatif au sein de la zone euro se dégrader au cours des dernières années, conserverait en 2024 un niveau d'endettement élevé. Fin 2023, la dette publique est aussi supérieure aux attentes à 110,6 % du PIB alors que la prévision officielle était de 109,7 %.
- La soutenabilité à moyen terme des finances publiques continue donc à appeler la plus grande vigilance. Le Haut Conseil rappelle que le retour à des niveaux de dette permettant à la France de disposer de marges de manœuvre suffisantes est nécessaire pour être en mesure de faire face à l'avenir à des chocs macroéconomiques ou financiers et aux besoins d'investissement public élevés que nécessite en particulier la transition écologique.



# Contexte général

## ARTICLE 17 DE LA LPFP 2023-2027 : LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

- A travers l'article 17 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027, les collectivités territoriales sont appelées à contribuer une nouvelle fois à la réduction du déficit public par une maîtrise de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.
- Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales proposé par le Gouvernement est présenté dans le graphique ci-contre. **Il s'agit d'un objectif non contraignant**
- L'article 17 de la LPFP prévoit également qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.



# Contexte général

## LES CONCOURS FINANCIERS EN 2024

- Les concours financiers s'élèvent à 54,796 Mds € pour 2024.
- Ils comprennent les Prélèvements sur Recettes de l'État (45,057 Mds€), la mission Relations aux collectivités territoriales (4,359 Mds €), ainsi que le fonds de compensation de la TVA (5,37 Mds€)
- Il s'en déduit un recours aux variables d'ajustement pour un montant de 67 millions d'euros.

Les dotations concernées par une baisse en 2024 sont :

- La DCRTP départementale (-20 M€ au total),
- La DCRTP du bloc communal (-15 M€ au total),

Mds €	2024
<b>Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales :</b>	<b>54,796</b>
Dont fonds de compensation de la TVA	7,104
Dont TVA versées aux régions en remplacement de la DGF	5,378
Dont autres concours	42,314

# Contexte général

## LES DÉPENSES ÉLIGIBLES À LA RÉCUPÉRATION DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

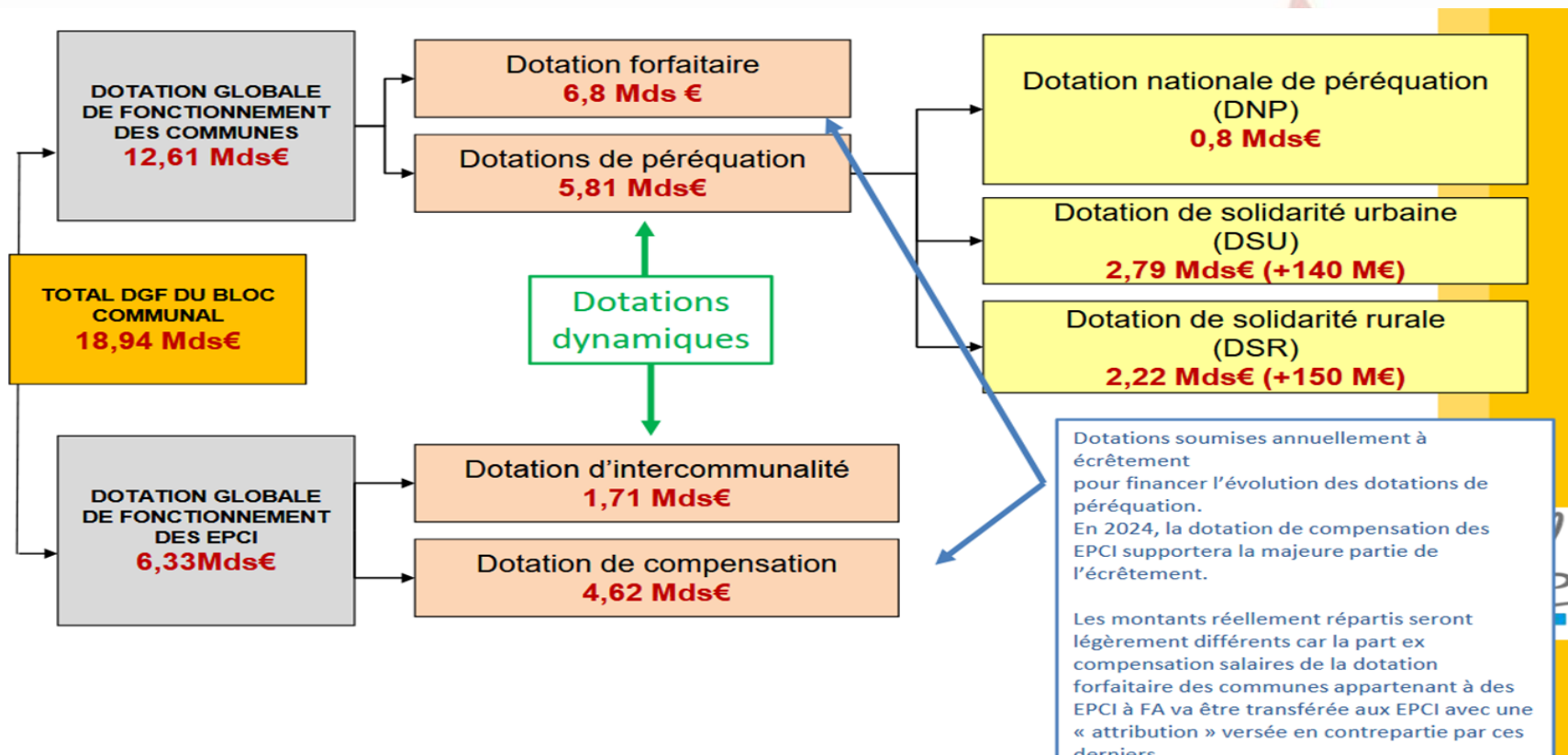
Rappel : le taux de compensation au FCTVA est de 16,404 % depuis le 1er janvier 2015.

- Plusieurs textes sont venus étendre l'éligibilité du FCTVA à des dépenses :
  - de réseaux sont éligibles depuis l'adoption de la LFI 2020
  - de fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage depuis l'adoption de la LFI 2021 (sur les dépenses réalisées à partir du 1er janvier 2021)
- De plus l'automatisation du FCTVA est entré en vigueur au 1er janvier 2021 pour les collectivités qui récupèrent le FCTVA l'année N comme les communes-nouvelles et les EPCI. Cette automatisation s'est poursuivie en 2022 pour les collectivités qui récupèrent le FCTVA avec deux années de décalage. Depuis 2023, toutes les collectivités sont concernées par l'automatisation.
- **La LFI 2024 étend le bénéfice de la récupération du FCTVA aux dépenses d'aménagement.**

2001	2002	2003	À compter de 2014	Depuis 2015
16,176%	15,656 %	15,482 %	15,761%	16,404%

# Contexte général

## ARCHITECTURE DE LA DGF DU BLOC COMMUNAL EN 2024



# Contexte général

## PERTE DE POUVOIR D'ACHAT DES DOTATIONS DU BLOC COMMUNAL

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2013- 2024
<b>Montant de la DGF en €</b>	23,7	22,8	21,0	19,1	18,1	18,2	18,2	18,6	18,3	18,3	18,6	18,8	-4,86
<b>Taux d'évolution</b>		-3,92%	-8,00%	-8,86%	-5,23%	0,30%	0,39%	1,93%	-1,41%	-0,04%	1,75%	1,18%	-20,50%
<b>Taux d'inflation</b>		0,50%	0,00%	0,20%	1,00%	1,80%	1,10%	0,50%	1,60%	5,20%	4,00%	2,60%	19,98%
<b>Ecart</b>		4,42%	8,00%	9,06%	6,23%	1,50%	0,71%	-1,43%	3,01%	5,24%	2,25%	1,42%	-40,48%

# Contexte général

## ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE PÉRÉQUATION POUR LE BLOC COMMUNAL

- Les dotations de péréquation dans la DGF sont en progression de 280 M€ dont :
  - **+290 M€ pour les communes (totalement abondés par l'Etat)**
  - +90 M€ pour les EPCI (dont 30M€ d'abondement de l'Etat et 60M€ prélevés sur la dotation de compensation des EPCI pour augmenter le plafond d'évolution de la dotation d'intercommunalité : +20% au lieu de +10%)
- A noter qu'en conséquence de la modification du plafonnement de l'évolution de la dotation d'intercommunalité de 10 % à 20 %, l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité augmente de +90 M€. Le tiers de cette hausse (60 M€) sera prélevé par écrêtement sur la dotation de compensation.

Dotations (en €)	2023	2024	Evolution 2023/2024
Dotation de solidarité urbaine	2 655 738 650	2 795 738 650	140 000 000
Dotation de solidarité rurale	2 077 344 903	2 227 344 903	150 000 000
Dotation nationale de péréquation	794 059 417	794 059 417	0
Dotation d'intercommunalité	1 683 271 339	1 773 271 339	90 000 000
<b>Total</b>	<b>7 210 414 309</b>	<b>7 430 414 309</b>	<b>380 000 000</b>

# Contexte général

## LE FONDS VERT

- Le fonds vert a été annoncé le 27 août 2022 par la Première ministre et est effectif depuis janvier 2023.

Il s'agit d'un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer les projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans les trois domaines ci-dessous :

Le renforcement de la performance environnementale

L'adaptation au changement climatique

L'amélioration du cadre de vie

- Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds verts » était doté de 2 milliards d'euros en 2023. D'après le ministère de l'écologie, en 2023, le dispositif aurait déjà apporté un soutien financier à près de 6 000 porteurs de projets concernant près de 5 000 communes en Métropole et Outre-Mer pour des projets représentant des dépenses de 6,27 milliards d'euros et un engagement du fonds vert de 1,5 milliard d'euros (chiffre de janvier à novembre 2023).
- Le Gouvernement a décidé de la pérennisation du fonds vert jusqu'à 2027. Pour 2024, les nouvelles demandes peuvent être déposées depuis le 8 janvier 2027 sur la plate-forme Aides-Territoires.
- D'après le guide 2024 du fonds vert à l'intention des décideurs locaux et la circulaire du 28 décembre 2023, le fonds vert sera doté de 2,5 milliards d'euros pour 2024, ce montant devrait être renouvelé chaque année de 2025 à 2027.



# Contexte général

## Circulaire du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

**A partir de 2024, le fonds vert s'inscrit dans la trajectoire pluriannuelle des finances publiques à hauteur de 2,5 Md€ par an jusqu'en 2027.**

- Les élus et leurs partenaires pourront bénéficier d'une vision de moyen terme adaptée à la programmation des investissements locaux en faveur de la transition écologique.
- Le fonds vert constitue d'après le Gouvernement un des outils de la planification écologique en cours de déclinaison dans les régions, notamment dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) renforcés, qui deviennent les «contrats pour la réussite de la transition écologique ».



# Contexte général

La circulaire précise l'architecture du fonds vert pour 2024 avec une priorité donnée à la rénovation des énergétiques et la renaturation des établissements scolaires.

En 2024, les principales mesures du fonds vert sont :

- Les mesures prévues en 2023 seront reconduites en 2024 à l'exception de l'accompagnement de la stratégie nationale de biodiversité dont les modalités de fonctionnement seront présentées dans une circulaire dédiée,
- La mise en œuvre du plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires sera appuyée par les financements du fonds vert à hauteur de 500 M€ (dont 30 % à destinations des établissements situés dans les quartiers prioritaires de la Ville).
- Le Plan France Ruralité comportant notamment un soutien de mobilité rurale de 90 M€ sur la période 2024-2026 est intégré au fonds vert,
  - Une enveloppe de 250 M€ à destination des collectivités pour financer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : les préfets de région devront veiller à être les interlocuteurs privilégiés des conseils régionaux sur ce point, en particulier s'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments publics,
  - En cas de modification des critères d'attribution entre 2023 et 2024, les dossiers déjà déposés en 2023 continueront de bénéficier des critères établis en 2023,
  - Les projets concernant les quartiers prioritaires de la Ville devront représenter au moins 15 % des crédits du fonds vert en 2024.

# Contexte général

## Quelles aides sont cumulables avec le fonds vert ?

Concernant les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, sept aides sont cumulables avec le fonds vert :

- La prime CEE (Certificats d'économies d'énergie) Collectivités,
- Les programmes CEE ACTEE pour les études de faisabilité ou un financement de l'investissement,
- La banque des territoires qui propose des offres d'ingénierie, de financement et de partenaires institutionnels
- Le fonds chaleur de l'Ademe
- Les contrats de performance énergétique
- Les aides locales comme la DSIL, la DETR, la DPV et la DSID
- D'autres aides nationales ou européennes comme le FEDER

Concernant les projets de rénovation des parcs lumineux : les dispositifs de CEE et les offres de la banque des territoires sont cumulables avec le fonds vert

# Contexte général

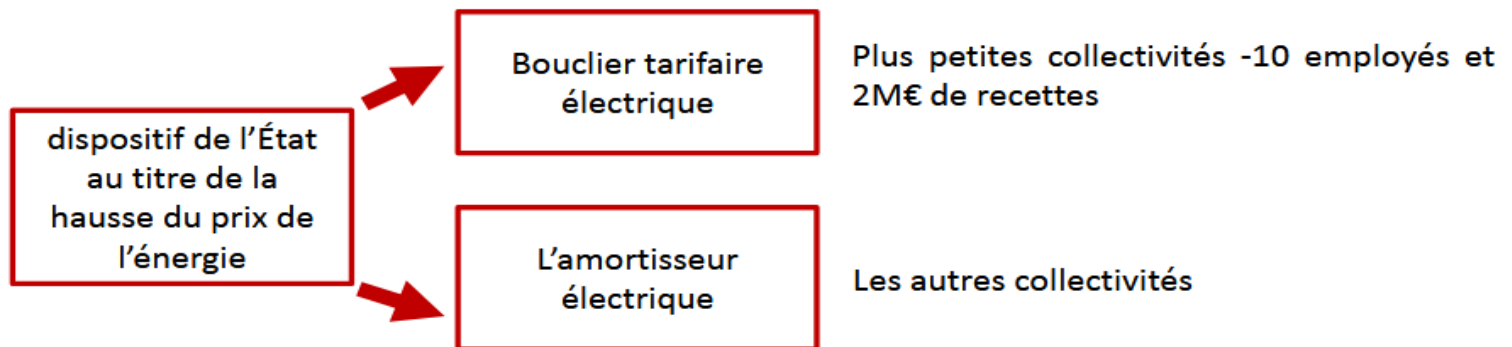
## Le personnel

- À compter du 1er juillet 2022, le point d'indice de rémunération des agents de la fonction publique a été majoré de +3,5 %.
- Le Gouvernement a procédé au 1er juillet 2023 à :
  - ☑ une revalorisation de la valeur du point d'indice de +1,5 %,
  - ☑ Une augmentation spécifique pour le bas des grilles salariales B et C avec l'attribution de points d'indices majorés différenciés pour les indices bruts 367 à 418 (800 000 agents de la fonction publique seraient concernés\*).
- Au 1er septembre 2023, la prise en charge des transports collectifs est passée de 50 à 75% de la valeur annuelle mensualisée du titre de transport.
- **Au 1er janvier 2024 est entré en vigueur l'attribution de 5 points supplémentaires d'indices majorés pour tous les agents.**

# Contexte général

## LIMITATION DU TARIF DE L'ELECTRICITE RAPPEL DES DISPOSITIFS DE LIMITATION DU PRIX DE L'APPROVISIONNEMENT ELECTRIQUE AU TITRE DE 2023

- Deux dispositifs concernaient les collectivités en 2023 :



# Contexte général

## AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ 2024 : QUELLE SUITE POUR LE DISPOSITIF ?

L'amortisseur électricité sera maintenu en 2024 avec une évolution de ses paramètres :

- couverture de la facture **de 75 %, contre 50 %, en 2023,**
- **le montant unitaire d'amortisseur ne sera plus plafonné** au-delà d'un prix de l'électricité de 500 €/MWh,
- le seuil de déclenchement de la part énergie de la facture relevé **à 250 €/MWh, contre 180€/MWh** en 2023.

Par ailleurs, les collectivités locales et leur groupement de même que les structures dont les recettes proviennent majoritairement de financements publics pourront bénéficier de l'amortisseur électricité en 2024, sans limite de taille, comme en 2023.

Pour l'amortisseur, un plafond de 2,25 M€ d'aide cumulée sur 2023 et 2024 demeure pour chaque tête de groupe.

Comme en 2023, ce plafond ne s'appliquera pas aux collectivités locales et leur groupement.

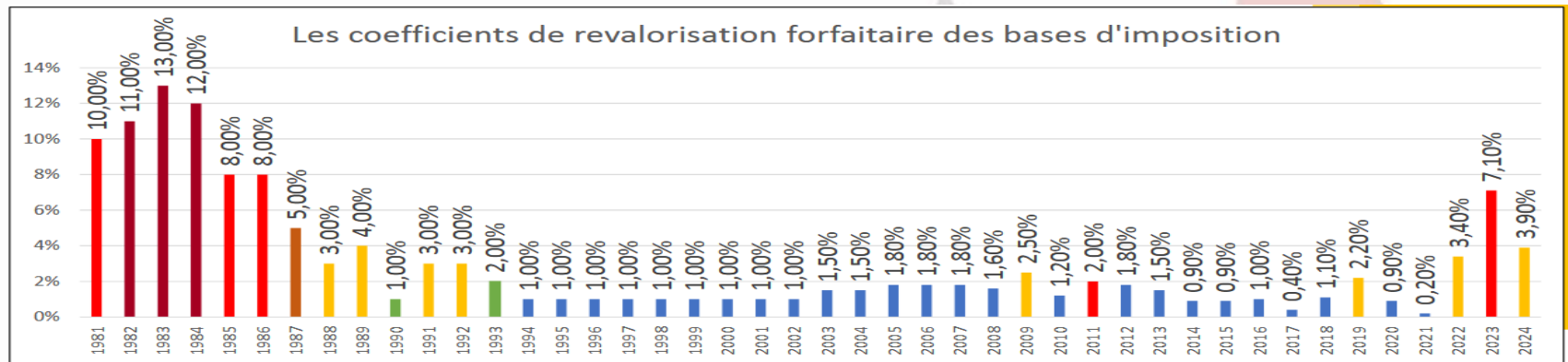
Les clients n'auront aucune démarche à faire pour bénéficier de l'amortisseur ou du plafond prix en 2024 s'ils ont déjà bénéficié de cette aide en 2023. L'aide sera appliquée automatiquement par les fournisseurs.

En cas de changement de situation, vous devez le signaler aux fournisseurs. Pour les entités qui seraient éligibles et n'auraient pas bénéficié de ces dispositifs en 2023, une attestation d'éligibilité devra être envoyée au fournisseur d'électricité. Elle sera rendue disponible sur le site internet de votre fournisseur.

# Contexte général

## EVOLUTION DES VALEURS LOCATIVES ET SES EFFETS

- Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont majorées annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH). Auparavant, l'évolution des bases était arrêtée par la Loi de finances de l'année



Pour rappel, en 2023, la revalorisation forfaitaire des bases a atteint +7,1%, niveau qui est proche de ceux appliqués en 1985 et 1986.

Pour 2024, la revalorisation forfaitaire des bases sera de +3,9%.

# Contexte général

## ARTICLE 152 : UN NOUVEAU REPORT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉVISION SEXENNALE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

- L'année 2022 avait été marquée par la première révision sexennale des locaux professionnels depuis la réforme de 2017. Elle vise à prendre en compte les évolutions structurelles du marché locatif.
- Cette révision portait, par département, sur une révision complète de la sectorisation et des grilles tarifaires par catégorie de locaux professionnels. Pour rappel, la DGFIP a transmis les projets d'actualisation de la sectorisation et de grille tarifaire par CCID. Ils sont basés par rapport à la collecte d'information sur les loyers. Lorsque les données sont insuffisantes ou ne peuvent pas être retenues, alors les tarifs ont été déterminés par comparaison avec les tarifs fixés par d'autres catégories de locaux ou à défaut du même sous-groupe dans des secteurs d'évaluation présentant des niveaux de loyer similaires dans le département ou un autre département.
- Les élus et associations d'élus ont communiqué sur les problématiques auxquelles ils ont été confrontés concernant les paramètres d'évaluation pris en compte par l'Etat. Durant les CCID, les membres ont réalisé des propositions pour amender les projets, ces dernières devaient être motivées. Lorsque les désaccords sont maintenus, il revient aux préfets de trancher. La problématique principale de cette actualisation porte sur le fait qu'elle engendrerait globalement une hausse de la fiscalité dans les commerces de centre-ville alors que celle portant sur des établissements situés en périphérie diminuerait.
- La Loi de Finances pour 2023 avait reporté la mise en œuvre de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels à 2025. L'article 152 de la Loi de Finances pour 2024 vient une nouvelle fois reporter d'un an l'actualisation, soit en 2026
- **En 2024, les valeurs locatives des locaux professionnels seront actualisées selon la Grille départementale des tarifs catégoriels d'après les loyers collectés**



# Contexte général

## ARTICLE 191 : L'INTRODUCTION D'UN ÉTAT ANNEXÉ OBLIGATOIRE AU COMPTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES RELATIF AUX IMPACTS DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- L'article 191 de la Loi de Finances pour 2024 intègre une disposition relative aux impacts du budget pour la transition écologique.
- Cet article qui a été introduit, par voie d'amendement, intègre une disposition relative à la création d'une nouvelle annexe obligatoire intitulé « impact du budget pour la transition écologique ».
- **Cet état devra être annexé aux comptes administratifs ou aux comptes financiers uniques des collectivités de plus de 3 500 habitants à compter de l'exercice 2024.**
- Le Gouvernement devra remettre au Parlement un bilan de la mise en place de cet état annexé au plus tard le 15 octobre 2026.
- L'état annexé devra intégrer les éléments suivants :
  - Une présentation des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France (cf Règlement de l'UE 2020/852 du Parlement Européen)
  - La présentation devra être conforme au modèle qui sera fixé par arrêté conjoint des ministres des collectivités territoriales et du budget, à l'issue d'une concertation avec les associations d'élus.

Les modalités du présent article seront précisées dans un décret d'application.



# Contexte général

## ARTICLE 192 : L'INTRODUCTION D'UN ÉTAT ANNEXÉ FACULTATIF AU COMPTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES RELATIF AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS CONCOURANT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'article 192 de la LFI 2024 a été introduit par voie d'amendement. Cet article intègre une disposition relative à la création d'une nouvelle annexe facultative intitulé « état des engagements financiers concourant à la transition écologique ».

Cet état présentera l'évolution, sur l'exercice concerné, du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent positivement à tout ou partie des objectifs de la transition écologique de la France (cf Règlement de l'UE 2020/852 du Parlement Européen). Il devra également être indiqué la part cumulée de cette fraction de dette au sein de l'endettement global de la collectivité.

Les collectivités de plus de 3 500 habitants pourront à compter de 2024 mettre en place cet état annexe à leurs comptes administratifs ou à leurs comptes financiers uniques sur les engagements financiers écologiques.

Les modalités du présent article seront précisées dans un décret d'application.

# Contexte général

## ARTICLE 205 : LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE COMPTE FINANCIER UNIQUE

- L'article 205 de la LFI 2024 apporte des modifications sur l'instauration du compte financier unique, jusqu'à maintenant les collectivités pouvaient en faire l'expérimentation :
  - Pour les collectivités qui ont mis en œuvre un CFU au cours de l'exercice 2023, le CFU se substituera au compte administratif et au compte gestion à compter de 2024,
  - **Les collectivités devront adopter le CFU au plus tard au titre de l'année 2026. Il se substituera au compte administratif et au compte de gestion.**
- Le texte précise qu'une fois mis en œuvre au titre d'un exercice, le compte financier unique se substitue de manière définitive au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.
- Les collectivités concernées par ses dispositions sont notamment :
  - Les collectivités territoriales et leurs groupements,
  - Les services d'incendie et de secours,
  - Le centre national de la fonction publique territoriale
  - Les associations syndicales,
  - Ile de France Mobilités
  - Etc.

# Situation financière à fin 2023

L'année 2023 marque une reconstitution des marges d'épargne à son niveau de 2021 à la pondération toutefois d'une opération exceptionnelle de régularisation des écritures de la vente pour 100 000 € d'un bâtiment sis 15 rue du Docteur Dumas à l'association de gestion immobilière de l'enseignement catholique et de 2 recettes exceptionnelles (don, indemnité d'assurance) pour 104 K€.

**L'épargne nette structurelle s'établit donc au 31/12/2023 à 1 246 k€.**

€	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement courant	18 635 502	18 856 115	21 171 524
- Charges de fonctionnement courant	15 546 497	16 688 559	18 438 844
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>3 089 005</b>	<b>2 167 556</b>	<b>2 732 680</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>54 020</b>	<b>73 919</b>	<b>694 311</b>
= Produits exceptionnels larges*	124 570	127 614	765 963
- Charges exceptionnelles larges	70 550	53 695	71 652
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>3 143 026</b>	<b>2 241 475</b>	<b>3 426 991</b>
- Intérêts	370 909	356 139	409 634
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>2 772 116</b>	<b>1 885 336</b>	<b>3 017 358</b>
- Capital	1 463 773	1 561 162	1 567 533
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>1 308 343</b>	<b>324 174</b>	<b>1 449 824</b>

\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dot)

Ce résultat s'explique par :

## En dépenses:

### ▪ Au chap 011 :

- Dépenses d'énergie un peu moins élevées que prévu : électricité : 895 K€ (pour 1 100 K€ de prévus mais +81 % par rapport à 2022, soit + 400 k€) – gaz : 563 K€ (pour 753 K€ de prévus mais +64 % par rapport à 2022 soit + 220 K€) – alimentation 196 k€ (pour 208 K€ de prévus mais + 29 K€ par rapport à 2022 soit + 17 %)

- Economies sur les honoraires (-14 K€), les prestations de services (-19 K€), les frais de réception (-23 K€), les frais de télécom (-11 K€)

- Au chap 012 : stabilisation par rapport à 2022 : 10 245 K€ (+0,69 %)

- Au chap 65 : gain de 68 K€ de subventions d'équilibre au BA Périls 836 K€ (886 K€ prévus)

## En recettes :

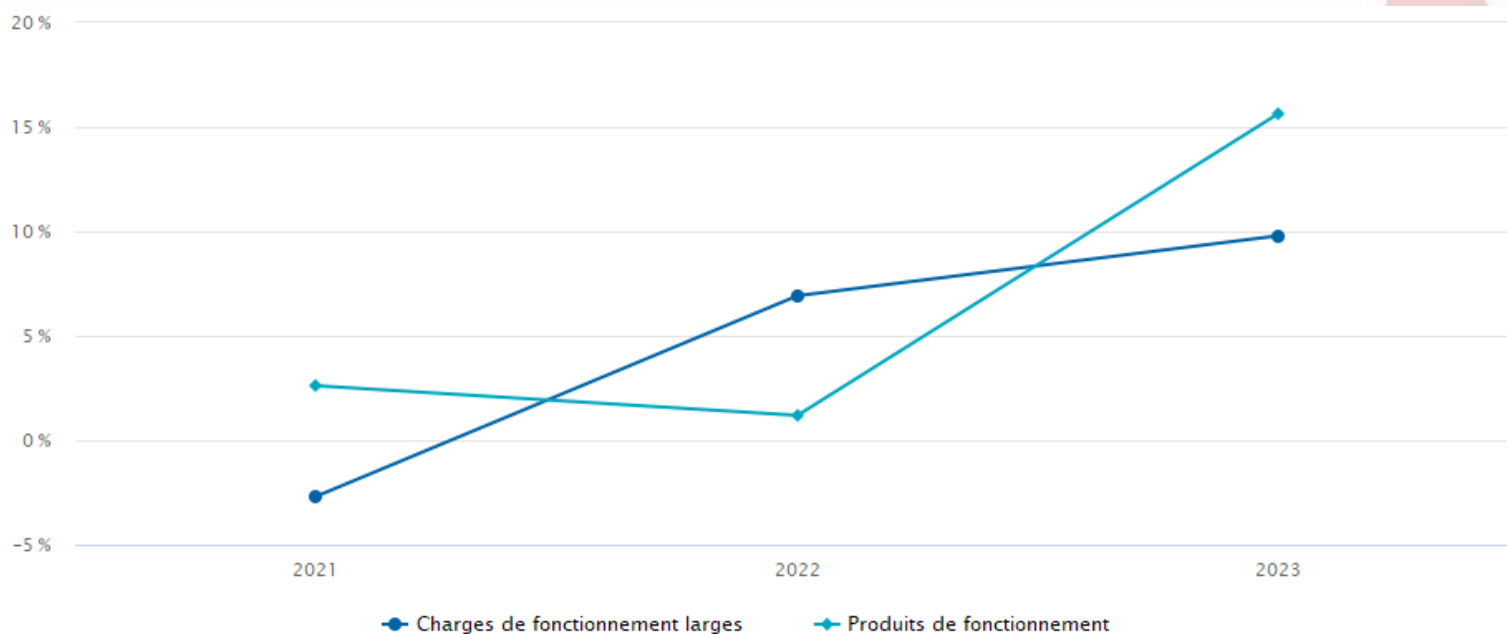
- Au chap 73 : recettes de fiscalité directe locale supérieures de 496 K€ aux prévisions (bases définitives supérieures aux bases prévisionnels et rôles supplémentaires), taxe sur la consommation finale d'électricité 356 k€ (prévus 250 k€, en progression de 87 K€ par rapport à 2022)

- Au chap 75 : revenus des immeubles 372 € (+ 17 K€ par rapport à 2022)

- Au chap 77 : remboursement Axa contentieux Léon Grosse (Place A Chastel) : 51 604 € - Don Boussissi : 52 199 €

# Situation financière à fin 2023

## Evolution nominale du fonctionnement : correction de l'effet ciseau en 2023



# Situation financière à fin 2023

## Détail des charges de fonctionnement

€	2021	2022	2023
Charges fct courant strictes	15 261 407	16 399 570	18 156 635
Charges à caractère général	3 493 837	4 420 798	5 058 548
60612 - Energie-Electricité	340 538	493 737	894 547
60613 - Chauffage urbain	251 871	342 888	563 007
60622 - Carburants	78 255	110 524	84 834
611 - Prestations de services	435 613	28 865	58 681
Solde charges à caractère général	2 387 560	3 106 748	3 017 152
Charges de personnel	9 996 700	10 175 245	10 245 394
6216 - Personnel affecté par GFP r	154 555	79 216	181 003
Solde charges de personnel	9 842 145	10 096 029	10 064 391
Autres charges de gestion courante	1 770 869	1 803 527	2 852 692
653 - Elus	179 294	181 824	187 465
6553 - Service d'incendie	409 896	410 581	437 838
65548 - Autres contributions	25 377	28 111	62 160
6558 - Autres contributions obliga	98 786	139 437	137 464
657362 - Subvention CCAS	225 000	382 740	415 000
6574 - Subvention aux association	756 540	525 020	571 421
Solde autres charges de gestion c	73 703	112 813	88 728
Atténuations de produits	285 090	288 989	282 209
Contribution FPIC	32 590	36 439	29 659
73942 - Reversement sur taxe Verse	252 500	252 550	252 550
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>15 546 497</b>	<b>16 688 559</b>	<b>18 438 844</b>
Charges exceptionnelles larges	70 550	53 695	71 652
Frais financiers divers (66 hs int.)	15 560	2 028	9 267
Charges exceptionnelles (67)	54 990	51 666	46 350
Solde charges exceptionnelles	54 990	51 666	46 350
Provisions semi-budgétaires (68)	0	0	16 035
<b>Charges de fct hors intérêts</b>	<b>15 617 047</b>	<b>16 742 253</b>	<b>18 510 495</b>
Intérêts	370 909	356 139	409 634
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>15 987 956</b>	<b>17 098 393</b>	<b>18 920 129</b>

Les charges de personnel pèsent pour 54,2 % des charges totales pour 10,2 M€. Ayant très peu progressé en 2023 (0,69 %) ainsi qu'en 2022, leur part diminue dans les charges totales (62,5 % en 2022 et 59,5 % en 2023). Viennent ensuite les charges à caractère général pour 5 058 K€, les autres charges de gestion courante pour 2 852 K€ et les charges d'intérêt de la dette pour 409 K€.

Le Chap. 011 progresse de 14,4 % en 2023 soit +638 K€ concentrés principalement sur la hausse de l'électricité (+401 K€) et le gaz (+220 K€).

Le Chap. 65 progresse de 1 049 K€ soit 950 K€ au titre des subventions d'équilibre versées aux BA Périls pour 837 K€, 75 K€ au BA ANRU, 32 K€ au BA OPAH, et 6 K€ au BA SIC.

Les frais financiers progressent de 53 K€ du fait de l'augmentation des taux d'intérêts à encours constant (16 372 K€ fin 2023 contre 16 439 K€ fin 2022).

# Situation financière à fin 2023

## Structure des charges de fonctionnement

### Charges de fonctionnement - Structure

	2021	2022	2023
Charges fct courant strictes	95,5%	95,9%	96,0%
Charges à caractère général	21,9%	25,9%	26,7%
Charges de personnel	62,5%	59,5%	54,2%
Autres charges de gestion courar	11,1%	10,5%	15,1%
Atténuations de produits	1,8%	1,7%	1,5%
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>97,2%</b>	<b>97,6%</b>	<b>97,5%</b>
Charges exceptionnelles larges	0,4%	0,3%	0,4%
Frais financiers divers	0,1%	0,0%	0,0%
Charges exceptionnelles	0,3%	0,3%	0,2%
Provisions	0,0%	0,0%	0,1%
<b>Charges de fct hors intérêts</b>	<b>97,7%</b>	<b>97,9%</b>	<b>97,8%</b>
Intérêts	2,3%	2,1%	2,2%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

# Situation financière à fin 2023

## Détail des produits de fonctionnement

€	2021	2022	2023
Produits fonctionnement courant stri	18 507 311	18 739 016	21 174 080
Impôts et taxes	13 586 328	13 586 198	15 948 861
Contributions Directes	6 291 219	6 533 698	8 842 862
Attribution Compensation reçue	5 179 655	4 842 020	4 837 589
Dotation de solidarité communau	45 928	45 928	45 929
Reversement FNGIR	1 296 217	1 296 217	1 296 217
Attribution FPIC	127 991	185 765	185 765
Taxe locale sur la publicité extérie	104 095	77 542	78 694
Taxe additionnelle DMTO	262 676	301 227	272 860
7336 - Droits de place	0	18 458	20 108
7351 - Taxe sur l'électricité	259 246	269 227	356 138
Solde impôts et taxe	19 300	16 116	12 699
Dotations et participations	3 495 344	3 540 257	3 711 666
DGF	1 635 465	1 658 541	1 724 118
FCTVA fct	25 488	15 659	38 671
Compensations fiscales	587 415	632 025	679 935
Dotation de compensation réform	663 969	663 969	663 969
7461 - DGD	252 550	275 894	351 311
Solde participations diverses	330 457	294 169	253 662
Autres produits de fct courant	1 425 640	1 612 562	1 513 553
Produits des services	1 106 415	1 266 820	1 140 975
Solde produits des services	958 982	837 271	650 027
Produits de gestion	319 225	345 741	372 578
Solde produits de gestion	319 225	345 741	372 578
Atténuations de charges	128 191	117 098	17 443
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>18 635 502</b>	<b>18 856 115</b>	<b>21 191 524</b>
Produits exceptionnels larges	124 570	127 614	765 963
Produits financiers divers (76 hs int	11	12	21
Produits exceptionnels (77)	124 559	127 602	255 651
Reprises/provisions (78)	0	0	510 291
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>18 760 073</b>	<b>18 983 729</b>	<b>21 957 487</b>

Les contributions directes représentent la principale ressource de la commune pour 8 842 K€ (40,2 %). Elles progressent de 2,3 M€ par rapport à 2022 sous l'effet de la revalorisation des bases et des taux intervenus en 2023. Viennent ensuite l'attribution de compensation versée par TDM pour 4 838 K€ et les dotations et participations dont la DGF pour 1 724 K€. Le FNGIR (destiné à assurer à chaque collectivité locale les ressources perçues après la suppression de la TP) reste stable à 1 296 K€. Une reprise de provision a été effectuée en 2023 pour 510 K€ (contentieux Harbourg clôturé) et les crédits ont été « rebasculés » au BA « Périls »



# Situation financière à fin 2023

## Structure des produits de fonctionnement

	2021	2022	2023
Produits fonctionnement courant stri	98,7%	98,7%	96,4%
Impôts et taxes	72,4%	71,6%	72,6%
Contributions directes	33,5%	34,4%	40,3%
Impôts ménages larges	33,4%	34,3%	40,2%
Dotation communautaire reçue	27,9%	25,7%	22,2%
AC reçue	27,6%	25,5%	22,0%
DSC reçue	0,2%	0,2%	0,2%
Reversement FNGIR	6,9%	6,8%	5,9%
Attribution FPIC	0,7%	1,0%	0,8%
Taxe locale sur la publicité ex	0,6%	0,4%	0,4%
Taxe additionnelle DMTO	1,4%	1,6%	1,2%
Solde impôts et taxes	1,5%	1,6%	1,8%
Dotations et participations	18,6%	18,6%	16,9%
DGF	8,7%	8,7%	7,9%
FCTVA fct	0,1%	0,1%	0,2%
Compensations fiscales	3,1%	3,3%	3,1%
DCRTP	3,5%	3,5%	3,0%
Solde participations diverses	3,1%	3,0%	2,8%
Autres produits de fct courant	7,6%	8,5%	6,9%
Produits des services	5,9%	6,7%	5,2%
Produits de gestion	1,7%	1,8%	1,7%
Atténuations de charges	0,7%	0,6%	0,1%
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>99,3%</b>	<b>99,3%</b>	<b>96,5%</b>
Produits exceptionnels larges	0,7%	0,7%	3,5%
Produits financiers divers	0,0%	0,0%	0,0%
Produits exceptionnels	0,7%	0,7%	1,2%
Reprises sur amort. et prov.	0,0%	0,0%	2,3%
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>



# Situation financière à fin 2023

## Financement de l'investissement

€	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement hors dette	3 140 993	3 210 697	2 131 452
Dépenses d'équipement	2 869 293	2 900 841	1 851 575
Dépenses directes d'équipement	2 869 293	2 880 844	1 594 549
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	0	19 997	257 027
Opérations pour cpte de tiers (dép)	0	0	1 462
AC Investissement	17 000	194 218	2 046
Dépenses financières d'inv.	254 700	115 637	276 368
<b>Dép d'inv hors annuité en capital</b>	<b>3 140 993</b>	<b>3 210 697</b>	<b>2 131 452</b>
<b>Financement de l'investissement</b>	<b>3 979 551</b>	<b>1 942 521</b>	<b>4 252 968</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 308 343</b>	<b>324 174</b>	<b>1 469 824</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	902 340	644 249	582 130
FCTVA	637 065	404 341	368 777
Produits des cessions	0	57 126	109 245
Diverses RPI	265 275	182 783	104 108
Opérations pour cpte de tiers (rec)	0	0	1 462
Fonds affectés (amendes, ...)	35 117	65 615	85 793
Subventions yc DETR / DSIL	319 252	208 483	613 759
Emprunt	1 414 499	700 000	1 500 000
Variation du résultat global de clôture	838 557	-1 268 176	2 121 517

Les dépenses d'investissements réalisées se sont élevées en 2023 à 2 131 K€ auxquelles se rajoutent 840 K€ de restes à réaliser (dépenses engagées en 2023 et qui seront payées en 2024). Les dépenses indirectes pour 257 K€ correspondent à des subventions d'investissements versées pour la réfection des façades pour 157 K€ et à l'AC annuelle d'investissement versée à TDM pour 100 K€. Les dépenses financières pour 276 K€ correspondent notamment à la subv d'investissement versée au BA Périls pour 128 K€ (travaux rue des papeteries). La commune a mobilisé un emprunt de 1,5 M€ auprès de la Société Générale (Eur 3 MOIS +0,63 %). 613 K€ de subv. ont été encaissées au chap. 13 correspondant aux soldes des subventions FIC et DSIL de la mise aux normes de la Mairie et la rénovation de la médiathèque.

# Résultats 2023 – BA ANRU

Section de Fonctionnement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
011	Charges à caractère général	3 048,59 €			
66	Charges financières	4 898,06 €			
66111	Interets règles à échéances	4 998,98 €			
66112	Interets rattachements des ICNE	- 100,92 €			
6615			74	Participations subventions	75 140,81
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 946,65 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>75 140,81</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	32 256,16 €			
042	Opération ordre de transfert entre section	34 938,00 €			
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>67 194,16 €</b>	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>75 140,81 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>75 140,81</b>

Section d'Investissement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
1641	Emprunts en Euros	37 835,50 €	10222	FCTVA	117 946,19
20			13	Subventions investissements recues	758 990,88
2031					
21			1321	Etat et établissements nationaux	758 990,88
23	Immobilisations en cours	232 482,63 €			
2313	Constructions	229 992,63 €			
2315	Installations, Matériel et Outillage techniques	2 490,00 €			
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>270 318,13 €</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>876 937,07</b>
001	Résultat investissement reporté	466 982,49 €			
			040	Opération ordre de transfert entre section	34 938,00
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>466 982,49 €</b>	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>34 938,00</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>737 300,62 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>911 875,07</b>

# Résultats 2023 – BA Assainissement

Section de Fonctionnement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
			013	Atténuation de charges	364,50 €
011	Charges à caractère général	578 897,64 €	70	Produits de services, du domaine & ventes	1 300 169,17 €
012	Charges de personnel	299 573,67 €			
014	Atténuation de produits	85 438,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	11 603,83 €	75	Autres produits de gestion courante	3,94 €
66	Charges financières	77 397,50 €			
67	Charges exceptionnelles	24 608,80 €	77	Produits exceptionnels	17 846,63 €
			78	Reprises sur amortissements et provisions	
Total dépenses réelles de fonctionnement		1 077 519,44 €	Total recettes réelles de fonctionnement		1 318 384,24 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	534 708,03 €
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opération ordre de transfert entre section	455 293,63 €	042	Opération ordre de transfert entre section	224 452,50 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		455 293,63 €	Total recettes d'ordre de fonctionnement		759 160,53 €
Total dépenses		1 532 813,07 €	Total recettes		2 077 544,77 €

Section d'Investissement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
			1068	Dotations, fonds divers et réserves	21 143,12 €
16	Emprunts en Euros	125 990,33 €			
21	Immobilisation corporelles	74 932,20 €			
23	Immobilisations en cours	45 447,09 €	27	Autres immobilisations financières	3 000,00 €
Total dépenses réelles d'investissement		246 369,62 €	Total recettes réelles d'investissement		24 143,12 €
			001	Résultat investissement reporté	54 662,40 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	224 452,50 €	040	Opération d'ordre de transfert entre section	455 293,63 €
Total dépenses d'ordre d'investissement		224 452,50 €	Total recettes d'ordre d'investissement		509 956,03 €
Total dépenses		470 822,12 €	Total recettes		534 099,15 €

# Résultats 2023 – Budget annexe Eau

Section de Fonctionnement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
011	Charges à caractère général	490 047,16 €	013	Atténuation de charges	1 199,56 €
012	charges de personnel	321 678,18 €	70	Produits de services, du domaine & vente	1 378 772,00 €
014	Atténuation de produits	178 692,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	6 847,21 €	75	Autres produits de gestions courantes	3,42 €
66	Charges financières	44 814,98 €	77	Produits exceptionnels	46 170,17 €
67	Charges exceptionnelles	18 932,73 €			
68					
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 061 012,26 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 426 145,15 €</b>
002			002	Résultat de fonctionnement reporté	340 012,32 €
023					
042	Opération ordre de transfert entre section	405 681,79 €	042	Opération ordre de transfert entre section	84 957,75 €
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>405 681,79 €</b>	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>424 970,07 €</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>1 466 694,05 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>1 851 115,22 €</b>
Section d'Investissement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	122 583,32 €	1068	Affectation résultat	148 466,12 €
20	Immobilisations incorporelles	4 541,87 €	16	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00 €
21	Immobilisation corporelles	548 105,46 €			
23	Immobilisations en cours	161 201,22 €			
			27	Autres immobilisations financières	3 000,00 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>836 431,87 €</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>601 466,12 €</b>
001			001	Résultat investissement reporté	141 472,70 €
040		84 957,75 €	040	Opération ordre de transfert entre section	405 681,79 €
041		4 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	4 000,00 €
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>88 957,75 €</b>	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>551 154,49 €</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>925 389,62 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>1 152 620,61 €</b>

# Résultats 2023 - Budget annexe Périls

Section de Fonctionnement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
011	Charges à caractère général	9 672,78 €	70	Produits de services, du domaines & ventes	47 748,55 €
			70878	Participations subventions	47 748,55 €
6227	Frais actes et contentieux	6 872,78 €			
627	Services bancaires et assimilés	2 800,00 €	74	Participations subventions	836 619,12 €
			74741	Communes membres du GFP	836 619,12 €
66	Charges financières	99 203,04 €			
6615	Interets des comptes courants et de dépôts	99 203,04 €			
68	Dotations aux amortissement et provisions	735 290,51 €	77	Produits exceptionnels	3 978,90 €
			7788	Produits exceptionnels divers	3 978,90 €
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	735 290,51 €			
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>844 166,33 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>888 346,57 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	44 180,24 €			
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>44 180,24 €</b>			
<b>Total dépenses</b>		<b>888 346,57 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>888 346,57 €</b>

Section d'Investissement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
45	Opérations pour compte de tiers	176 172,23 €	45	Opérations pour compte de tiers	176 172,23 €
4541	Dépenses pour compte de tiers		4542	Recettes	
4541004	Péril 11 rue Patural Puy	2 462,40 €	4542004	Péril 11 rue Patural Puy	2 462,40 €
4541006	Péril 3 rue Durolle		4542006	Péril 3 rue Durolle	
4541008	Péril 32 rue Mancel Chabot	984,00 €	4542008	Péril 32 rue Mancel Chabot	984,00 €
4541009	Péril 55 rue Mancel Chabot	9 336,00 €	4542009	Péril 55 rue Mancel Chabot	9 336,00 €
4541010	Péril 34 rue des Papeteries	128 794,32 €	4542010	Péril 34 rue des Papeteries	128 794,32 €
4541013	Péril 12 rue Abbé Delotz	22 689,60 €	4542013	Péril 12 rue Abbé Delotz	22 689,60 €
4541025	Péril 15 rue des Grammonts	11 905,91 €	4542025	Péril 15 rue des Grammonts	11 905,91 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>176 172,23 €</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>176 172,23 €</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>176 172,23 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>176 172,23 €</b>

# Résultats 2023 - BUDGET ANNEXE SIC

Section de Fonctionnement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
011	Charges à caractère général	111 295,73 €	70	Vente de produits, services	21 986,88 €
012	Charges de personnel	100 000,00 €	74	Participations subventions	6 621,61 €
65	Autres produits de gestion courante	3 600,13 €	75	Autres produits de gestion courante	56 435,51 €
67	Charges exceptionnelles	10 936,33 €	77	Produits exceptionnels	310 739,15 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 437,00 €			
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>228 269,19 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>395 783,15 €</b>
			002	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>122 326,51 €</b>
042	Amortissements et provisions	328 724,47 €	042	Amortissements et provisions	38 884,00 €
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>328 724,47 €</b>	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>161 210,51 €</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>556 993,66 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>556 993,66 €</b>

Section d'Investissement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
			10	Dotations, fonds divers et réserves	26 629,96 €
16	Emprunts et dettes assimilés	532,05 €	16	Emprunts et dettes assimilés	1 042,05 €
165	Dépôt et cautionnement versé	532,05 €	165	Dépôt et cautionnement versé	1 042,05 €
23	Immobilisations en cours	2 580,00 €			
2313	Constructions	2 580,00 €			
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 112,05 €</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>27 672,01 €</b>
001	<b>Résultat investissement reporté</b>	<b>26 629,81 €</b>			
040	Opération d'ordre de transfert entre section	38 884,00 €	040	Opération d'ordre de transfert entre section	328 724,47 €
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>65 513,81 €</b>	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>328 724,47 €</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>68 625,86 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>356 396,48 €</b>

# Résultats 2023 - BA Parc de la Roche

Section de Fonctionnement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
011					
66	Charges financières	2 696,60 €			
66111	Interets règles à échéances	3 224,18 €	75	Autres produits de gestion courante	1,55 €
66112	Interets rattachements des ICNE	- 527,58 €	7588	Autres produits divers de gestion courante	1,55 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 696,60 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1,55 €</b>
002					
023					
042	Opération d'ordre de transfert entre section	820 197,25 €	042	Opération d'ordre de transfert entre section	822 893,85 €
043	Opération d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	2 696,60 €	043	Opération d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	2 696,60 €
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>822 893,85 €</b>	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>825 590,45 €</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>825 590,45 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>825 592,00 €</b>

Section d'Investissement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
1641	Emprunts en Euros	168 679,16 €			
20					
21					
23					
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>168 679,16 €</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>- €</b>
001			001	Résultat investissement reporté	29 988,86 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	822 893,85 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	820 197,25 €
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>822 893,85 €</b>	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>850 186,11 €</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>991 573,01 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>850 186,11 €</b>



# Résultats 2023 – BA OPAH

Section de Fonctionnement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
			74	Participations subventions	31 756,00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>			<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>31 756,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 720,00 €			
023	Virement à la section d'Investissement				
042	Opération d'ordre de transfert entre section	3 087,00 €			
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 807,00 €</b>			
<b>Total dépenses</b>		<b>7 807,00 €</b>		<b>Total recettes</b>	<b>31 756,00 €</b>

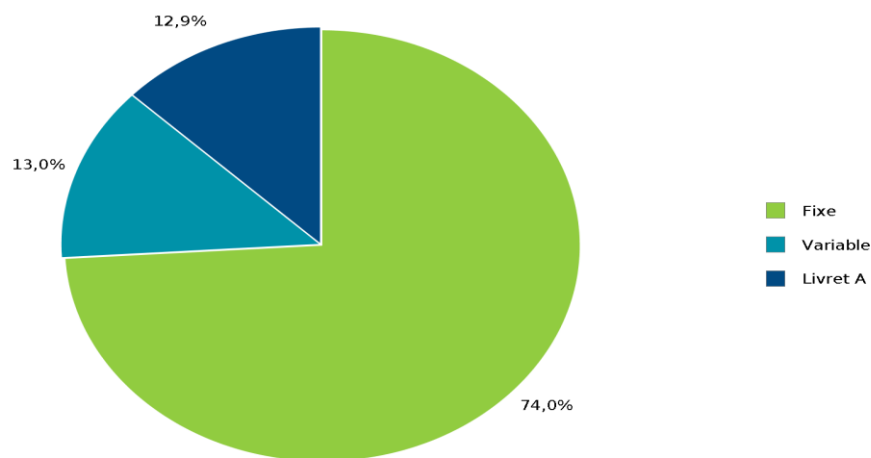
Section d'Investissement					
DEPENSES		CA 2023	RECETTES		CA 2023
1641	Emprunts en Euros				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00 €			
20422	Batiments et installations	2 000,00 €			
21	Immobilisation corporelles				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 000,00 €</b>			
001	Résultat investissement reporté	25 036,00 €	001	Résultat investissement reporté	
			021	Virement du fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 087,00 €
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>25 036,00 €</b>	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 087,00 €</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>27 036,00 €</b>		<b>Total recettes</b>	<b>3 087,00 €</b>



# Focus sur la dette (Budget principal)

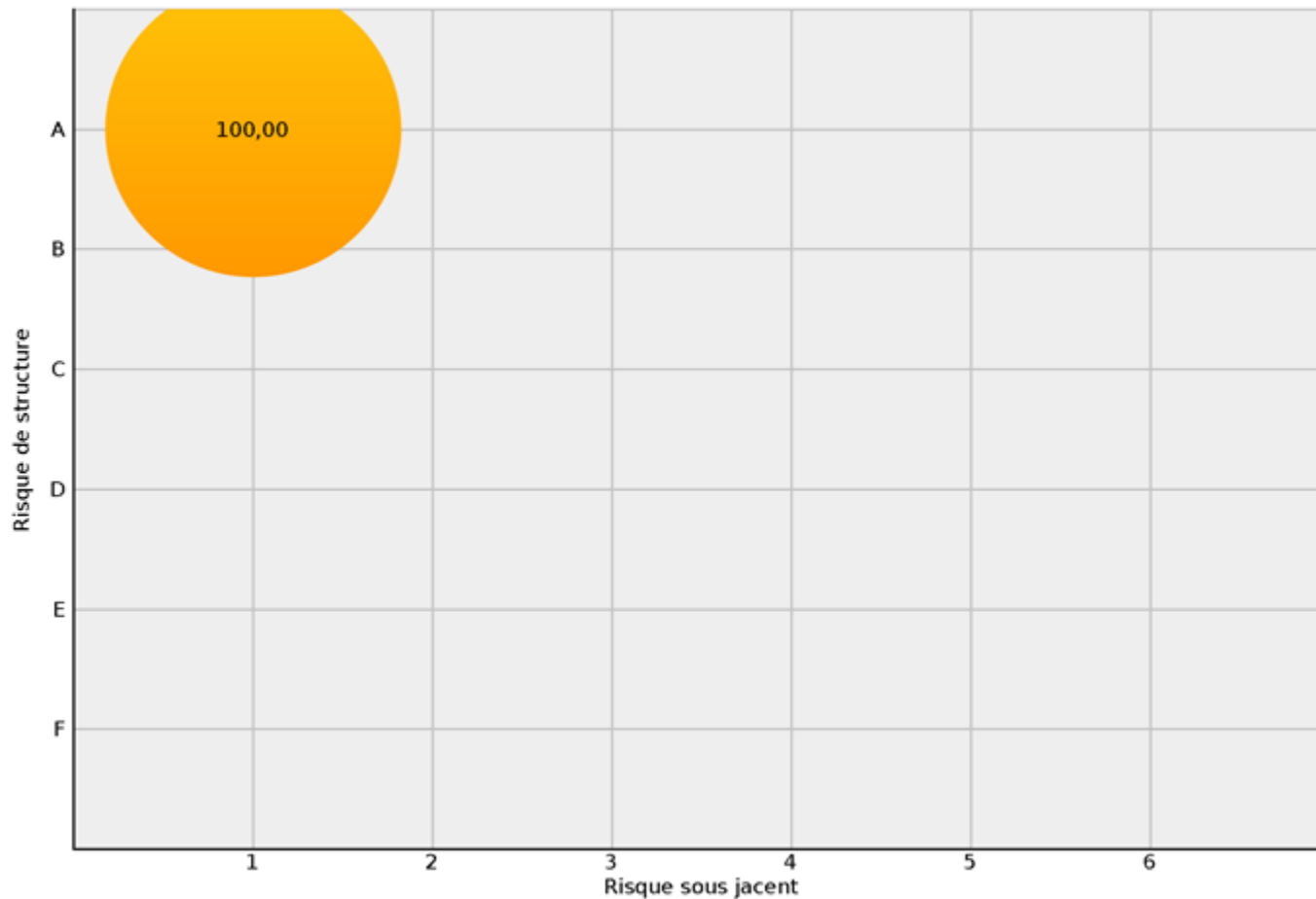
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
16 371 695.15 €	2,82 %	12 ans	6 ans et 3 mois	28

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	12 118 560.71 €	74,02 %	2,42 %
Variable	2 135 263.95 €	13,04 %	4,36 %
Livret A	2 117 870.49 €	12,94 %	3,54 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>16 371 695.15 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,82 %</b>



# Focus sur la dette (budget principal)

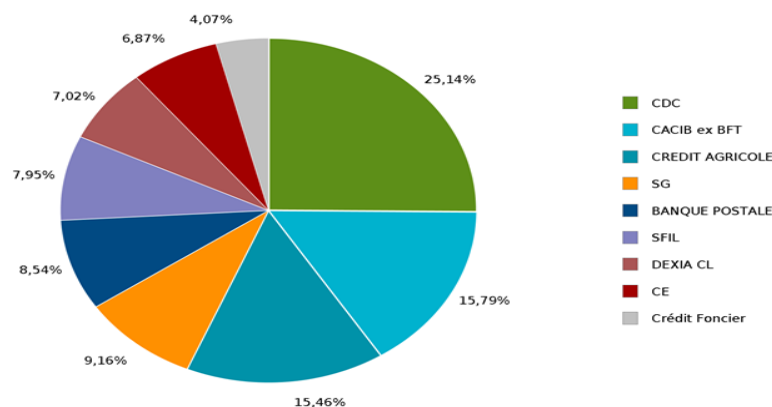
## Dettes selon la charte de bonne conduite



# Focus sur la dette (budget principal)

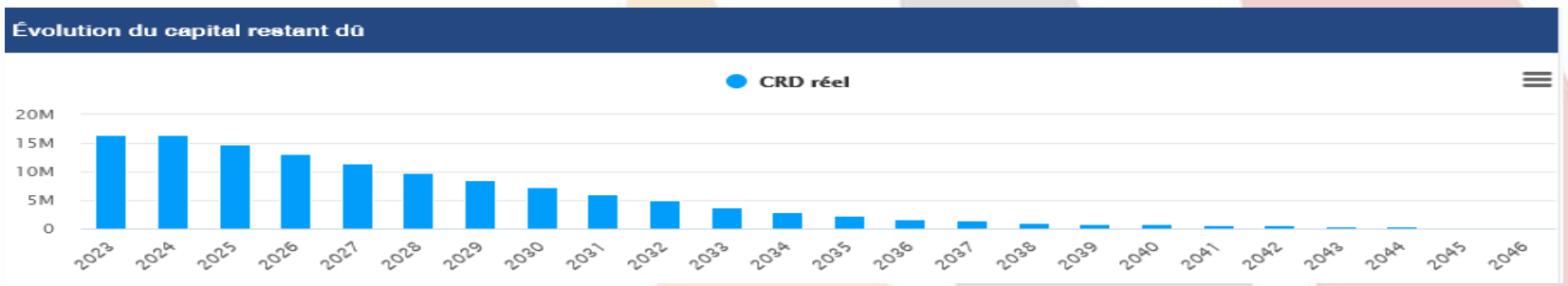
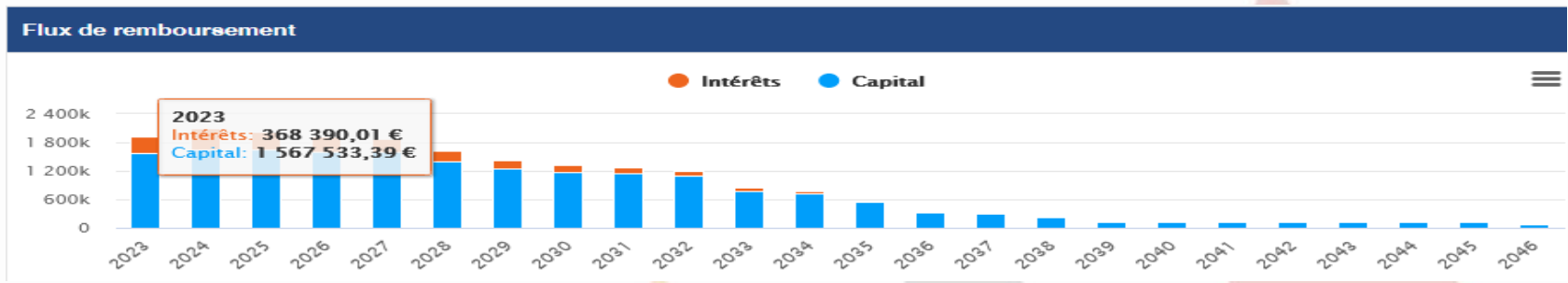
## Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 115 667.43 €	25,14 %
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	2 584 613.95 €	15,79 %
CREDIT AGRICOLE	2 531 666.57 €	15,46 %
SOCIETE GENERALE	1 500 000.00 €	9,16 %
BANQUE POSTALE	1 397 495.47 €	8,54 %
SFIL CAFFIL	1 301 339.08 €	7,95 %
DEXIA CL	1 149 118.49 €	7,02 %
CAISSE D'EPARGNE	1 125 206.88 €	6,87 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	666 587.28 €	4,07 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>16 371 695.15 €</b>	<b>100,00 %</b>



# Focus sur la dette (budget principal)

## Profil d'extinction



# Focus sur la dette (Budgets annexes Eau et Assainissement)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
3 872 678.96 €	3,00 %	15 ans et 10 mois	8 ans et 6 mois	15

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	13	3 772 678.96 €	2,97 %
Lignes de trésorerie	2	100 000.00 €	4,32 %
<b>Dette</b>	<b>15</b>	<b>3 872 678.96 €</b>	<b>3,00 %</b>

Lignes de trésorerie - Disponible	500 000.00 €
<b>Dette + disponible</b>	<b>4 372 678.96 €</b>

## Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	3 262 678.96 €	84,25 %	2,84 %
Variable	171 250.00 €	4,42 %	5,09 %
Livret A	438 750.00 €	11,33 %	3,39 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>3 872 678.96 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,00 %</b>

## Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
BANQUE POSTALE	1 280 000.00 €	33,05 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	819 907.10 €	21,17 %	
CAISSE D'EPARGNE	675 750.00 €	17,45 %	
DEXIA CL	489 771.78 €	12,65 %	
SFIL CAFFIL	316 000.00 €	8,16 %	
CREDIT AGRICOLE	120 000.08 €	3,10 %	
Autres prêteurs	171 250.00 €	4,42 %	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>3 872 678.96 €</b>	<b>100,00 %</b>	-

# Focus sur la dette (Budget annexe ANRU)

## Synthèse de votre dette au 31/12/2023

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
887 113.21 €	0,55 %	21 ans et 10 mois	11 ans et 3 mois	1

## Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	1	887 113.21 €	0,55 %
<b>Dette</b>	<b>1</b>	<b>887 113.21 €</b>	<b>0,55 %</b>

## Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	887 113.21 €	100,00 %	0,55 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>887 113.21 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>0,55 %</b>

## Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	887 113.21 €	100,00 %	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>887 113.21 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>-</b>

# Focus sur la dette (Budget annexe Parc de la Roche)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
681 320.84 €	0,39 %	2 mois	2 mois	1

## Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	1	681 320.84 €	0,39 %
<b>Dette</b>	<b>1</b>	<b>681 320.84 €</b>	<b>0,39 %</b>

## Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	681 320.84 €	100,00 %	0,39 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>681 320.84 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>0,39 %</b>

## Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	681 320.84 €	100,00 %	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>681 320.84 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>-</b>



# Focus sur les dotations

## Population DGF

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population totale	12 191	12 086	12 169	12 142	12 152	11 841	11 841
Résidences secondaires	257	245	270	260	280	269	269
Majoration places de caravane *	32	64	64	64	64	64	64
<b>Population DGF</b>	<b>12 512</b>	<b>12 395</b>	<b>12 503</b>	<b>12 466</b>	<b>12 496</b>	<b>12 174</b>	<b>12 174</b>
dont Population QPV	2 725	2 725	2 725	2 725	3 034	3 034	3 034

(\*) Le nombre de places est x par 2 si la commune est éligible à la DSU ou à la DSR bourg-centre en n-1

## DGF et Fonds de péréquation

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire (DF)	1 040 637	953 946	906 153	846 870	782 877	751 060	744 768
+ Dotation aménagement (DSU, DSR,	583 438	642 151	713 196	788 595	875 664	973 058	1 012 494
dont DSU	410 635	434 787	464 359	489 991	517 339	544 199	571 840
dont DSR	172 803	207 364	248 837	298 604	358 325	428 859	440 654
<b>= DGF (A)</b>	<b>1 624 075</b>	<b>1 596 097</b>	<b>1 619 349</b>	<b>1 635 465</b>	<b>1 658 541</b>	<b>1 724 118</b>	<b>1 757 262</b>
+ FPIC	170 577	173 184	181 854	127 991	185 765	185 765	185 765
<b>= Fonds de péréquation (B)</b>	<b>170 577</b>	<b>173 184</b>	<b>181 854</b>	<b>127 991</b>	<b>185 765</b>	<b>185 765</b>	<b>185 765</b>
<b>DGF et FONDS DE PEREQUATION (A) +</b>	<b>1 794 652</b>	<b>1 769 281</b>	<b>1 801 203</b>	<b>1 763 456</b>	<b>1 844 306</b>	<b>1 909 883</b>	<b>1 943 027</b>

La dotation forfaitaire poursuit son rythme d'écèlement annuel pour financer les dotations de péréquation (DSU/DSR) en application de la LF.

Elle diminue ainsi de 31 817 € en 2023 (-4%) alors que la DSU progresse de 26 860 € et la DSR de 70 534 €, faisant progresser ainsi la DGF de 65 577 € en 2023 soit +3,95 %.

# Focus sur les dotations

## Dotations élargies aux compensations

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	1 624 075	1 596 097	1 619 349	1 635 465	1 658 541	1 724 118	1 757 262
+ Fonds de péréquation	170 577	173 184	181 854	127 991	185 765	185 765	185 765
+ Compensations fiscales	408 659	415 920	424 408	587 415	632 025	679 935	727 415
<b>= DOTATIONS ELARGIES</b>	<b>2 203 311</b>	<b>2 185 201</b>	<b>2 225 611</b>	<b>2 350 871</b>	<b>2 476 331</b>	<b>2 589 818</b>	<b>2 670 442</b>

## Evolution nominale de la DGF communale

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Dotation forfaitaire (DF)	-5,4%	-8,3%	-5,0%	-6,5%	-7,6%	-4,1%	-0,8%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR,	9,6%	10,1%	11,1%	10,6%	11,0%	11,1%	4,1%
<b>DGF</b>	<b>1,3%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,4%</b>	<b>4,0%</b>	<b>1,9%</b>
<b>Fonds de péréquation</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,5%</b>	<b>5,0%</b>	<b>-29,6%</b>	<b>45,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
<b>DGF et Fonds de péréquation</b>	<b>1,3%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>1,8%</b>	<b>-2,1%</b>	<b>4,6%</b>	<b>3,6%</b>	<b>1,7%</b>
<b>Compensations fiscales</b>	<b>10,1%</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,0%</b>	<b>38,4%</b>	<b>7,6%</b>	<b>7,6%</b>	<b>7,0%</b>
<b>Dotations élargies</b>	<b>3,3%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>1,8%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,3%</b>	<b>4,6%</b>	<b>3,1%</b>

# Focus sur la fiscalité

## Taux d'imposition communaux

	2023
Taux TH	16,91%
Taux FB	51,54%
Taux FNB	108,89%

## Taux d'imposition intercommunaux

	2023
Taux TH	27,82%
Taux FB	5,68%
Taux FNB	20,44%

## Taux d'imposition consolidés

	2023
Taux TH	44,73%
Taux FB	57,22%
Taux FNB	129,33%

## Taxe d'habitation

	2021	2022	2023
Commune	56%	56%	38%
Groupement	44%	44%	62%

## Taxe foncière sur les propriétés bâties

	2021	2022	2023
Commune	95%	95%	90%
Groupement	5%	5%	10%
Département	0%	0%	0%

## Taxe foncière sur les propriétés non bâties

	2021	2022	2023
Commune	92%	92%	84%
Groupement	8%	8%	16%

# Focus sur la fiscalité

## Produits fiscaux

€	2021	2022	2023
Produit TH	135 694	134 601	626 770
Produit FB	6 024 619	6 253 865	8 059 320
Produit FNB	112 680	117 615	149 178
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>6 272 993</b>	<b>6 506 081</b>	<b>8 835 269</b>

## Structure des produits fiscaux

	2021	2022	2023
Produit TH	2,2%	2,1%	7,1%
Produit FB	96,0%	96,1%	91,2%
Produit FNB	1,8%	1,8%	1,7%
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales à partir de 2021 (qui a représenté une baisse des prélèvements obligatoires de 18,5 milliards d'euros pour les ménages), la commune s'est vue transférer par la part de TFPB perçue par les départements. La TFPB représente ainsi la majeure partie de son produit fiscal (91,2 %). La part de TH résiduelle concerne la THRS.

# Focus sur le personnel

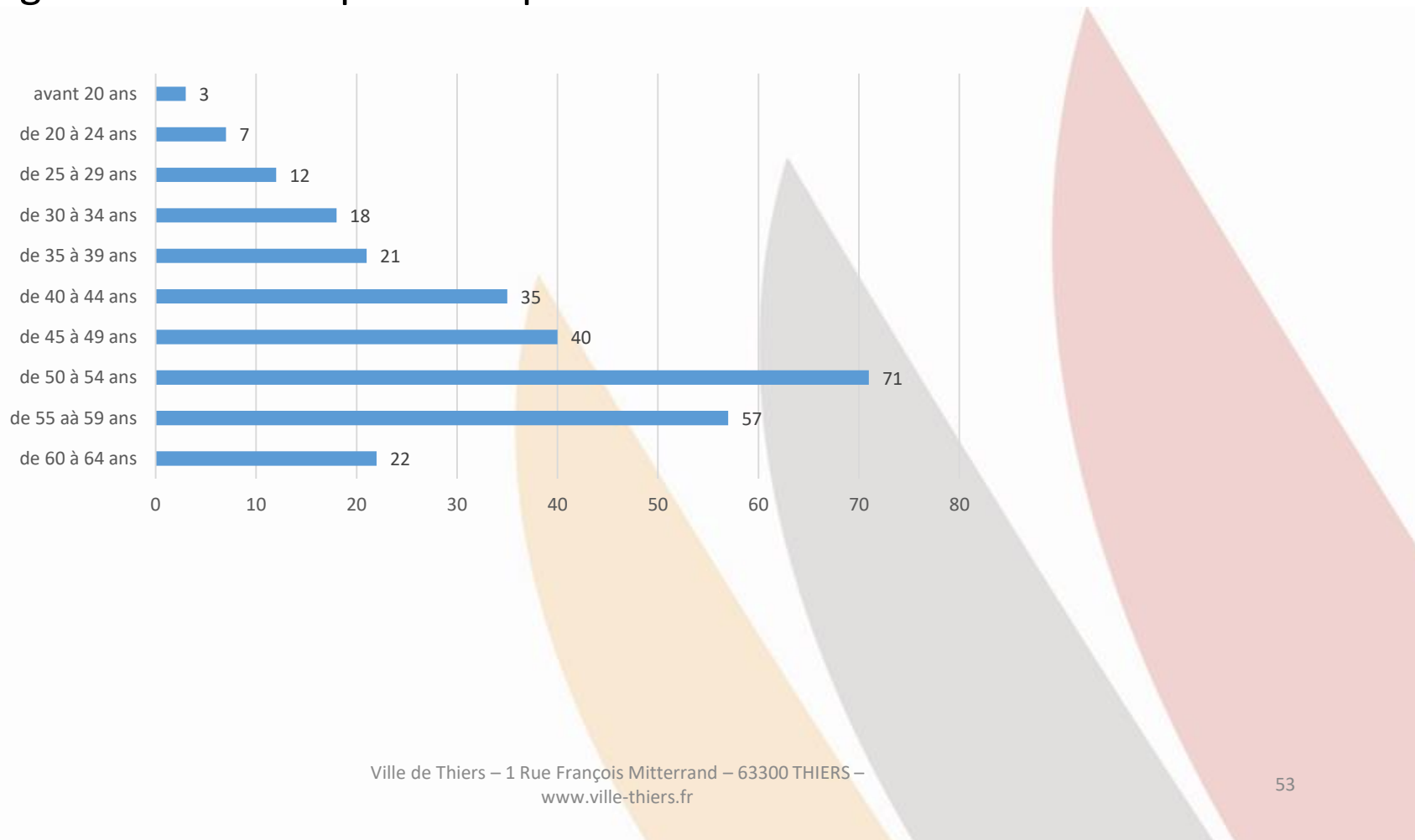
- Nombre d'agents au 31/12/23 (fiches de paie) = **286 agents**
- Nombre d'emplois permanents au 31/12/23 occupés par titulaires et contractuels = **246 agents**
- Nombre de contractuels non-permanents au 31/12/23 = **40 agents**
- Catégorie A = **20**  
Catégorie B = **45**  
Catégorie C = **181**
- Répartition par filière

Filière	Titulaire		Contractuel		Tous	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Administrative	62	27	5	8	67	23
Technique	106	47	36	61	142	50
Culturelle	37	16	12	20	49	17
Sportive	2	1	1	2	3	1
Médico-sociale	11	5	0	0	11	4
Police	4	2	0	0	4	1
Animation	5	2	0	0	5	2
Contrats droit privé		0	5	8	5	2
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>	<b>100</b>	<b>59</b>	<b>100</b>	<b>286</b>	<b>100</b>

# Focus sur le personnel

- Répartition par âge

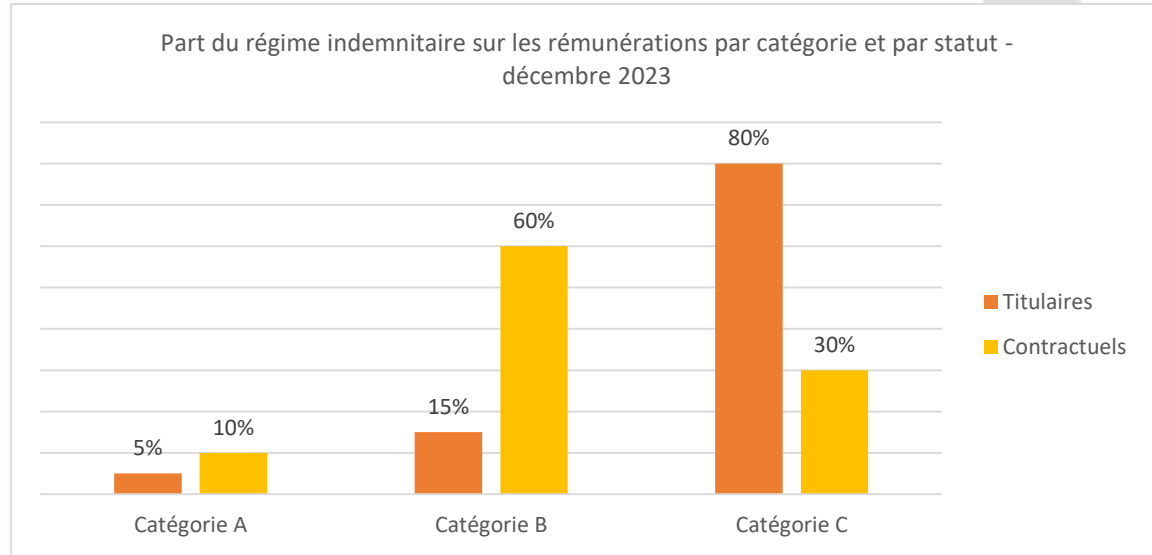
99 agents concernés par un départ en retraite d'ici 10 ans



# Focus sur le personnel

- Régime indemnitaire

	Montant
Brut	509 355,58 €
NBI	4 395,07 €
SFT	4 426,51 €
RI	46 706,00 €





# Focus sur le personnel

- La protection sociale

Aucun dispositif intégré au bloc de rémunération, la protection sociale complémentaire procure à l'agent une participation de l'employeur à deux types de couvertures sociales : la complémentaire santé et la garantie maintien de salaire. Pour en bénéficier, les agents doivent souscrire un contrat individuel labellisé. 173 agents en sont bénéficiaires : 36 pour la mutuelle santé, 170 pour le maintien de salaire. La protection sociale complémentaire (8€/mois) représente 16 320 € versés aux agents.

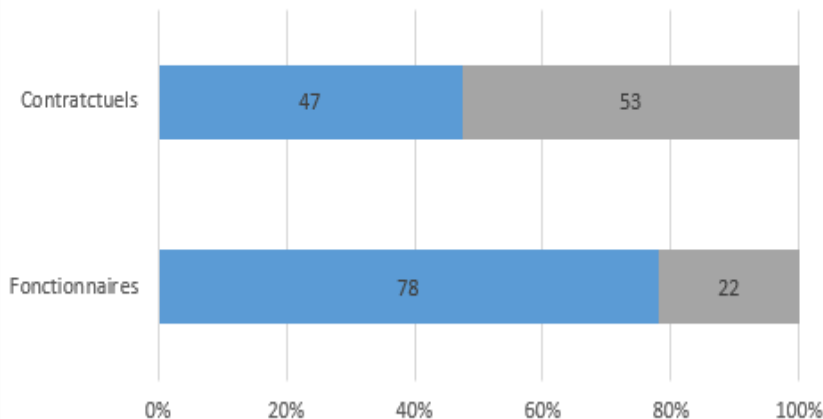
Catégorie statutaire / Agent	Santé	Prévoyance
Catégorie A (2 agents) - santé – Catégorie A (4 agents) - prévoyance	230.50 €	285.05 €
Catégorie B (5 agents) – santé Catégorie B (14 agents) - prévoyance	283.80 €	550.17 €
Catégorie C (30 agents) – santé Catégorie C (152 agents) - prévoyance	3143.50 €	4717.80 €

# Focus sur le personnel

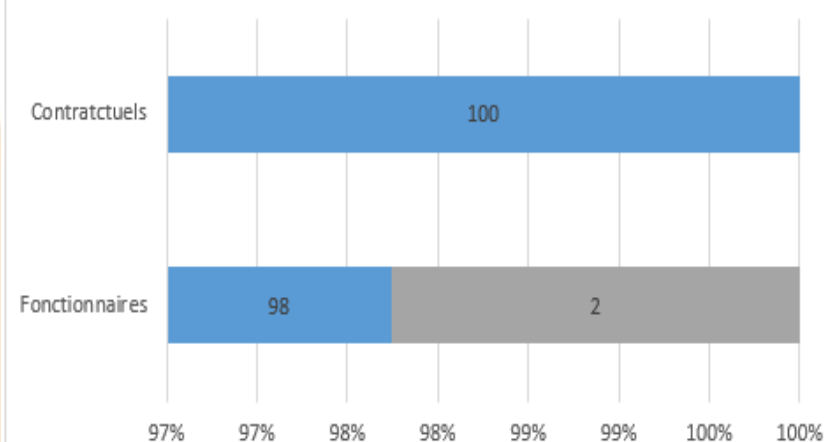
- Le temps de travail

L'organisation du temps de travail sur la collectivité se décline principalement autour de deux modes de cadres : un rythme hebdomadaire ou bien un rythme annualisé, déterminé en fonction des missions et du fonctionnement du service. 35 % des agents sont sur un cycle annualisé.

répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



# Engagements pluriannuels, grands projets d'investissement

## RAR 2023

### • Budget principal

- 839 947 € en dépenses dont 243 464 € confortement mur du cimetière Saint Jean, 265 532 € remplacement grill salle espace, 56 409 € rénovation éclairage public
- 218 050 € en recettes
  
- **BA Eau** : 274 403 €
- **BA Assainissement** : 147 759 €
- **BA Périls** : 30 795 €
- **BA SIC** : 10 265 €

# Engagements pluriannuels, grands projets d'investissement (Budget principal)

## • **Rénovation du Centre d'Art Contemporain du Creux de l'Enfer**

- Rénovation du bâtiment et de l'Usine du May attenante : travaux de sécurisation, lien entre les deux bâtiments, isolation...
- 15 mois de travaux à compter de janvier 2024.
- Montant total : 2.951 788 € TTC
  - Dont 700 000 euros de subvention de la DRAC dans le cadre du Plan de Relance
  - 300 000 euros de la Région Auvergne Rhône-Alpes (CPER)
  - Dépenses : 2 169 189 € en 2024 et 600 000 € en 2025

## • **Vente de l'Ancien Hôpital**

- Vente du bâtiment à Histoire et Patrimoine
- Signature du compromis de vente le 31 janvier 2024
- Projet de logements par H&P et Projet de relocalisation du Musée de la Coutellerie.
- Vente du bâtiment = 850 000 €

## • **Travaux Forges Mondière**

- Dans le cadre de la convention avec la Fondation du Patrimoine
- Mécénat avec la Fondation d'Entreprise Michelin à hauteur de 276 000 euros.
- Réfection de la toiture
- Montant : 928 294 € TTC
- Début des travaux 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.
- Subventions espérées : DRAC 165 K€, 60 K€ région, 79 K€ Département
- Dépenses : 205 617 € en 2024 et 712 471 € en 2025

# Engagements pluriannuels, grands projets d'investissement (budget principal)

## • **Construction de Terrain de Basket de 3\*3 : 81 140 € TTC**

- Nouvelle discipline présente aux derniers JO (Médailles de bronze pour les filles) le Basket 3\*3 se joue en pratique codifiée ou libre.
- Dans le cadre du dispositif 5000 terrains porté par la FFB, la Mairie de Thiers a déposé une demande d'aide et reçu un avis favorable de l'ANS à hauteur de 60 % pour la construction de 2 terrains (40 000 €).

## • **Projet Terrain Synthétique Football**

- Face aux problématiques d'arrosage (3 ans d'interdiction préfectoral) et le nombre croissant de licenciés, la ville souhaite porter un projet de construction de terrain Synthétique en lieu et place d'un terrain pelouse.
- Actuellement phase de consultation des entreprises, ce projet reçoit le soutien financier de l'Etat, la région et de la fédération Française du Foot.
- Cout Prévisionnel : 802 260 € TTC
- Subventions accordées : 70 000 € Agence Nationale du Sport + 50 000 € la Région + : 48600 € FAFA fond aide au football amateur +
- Subventions escomptées 90 000 € ETAT dans le cadre de la DETR

## • **Cité Educative George Sand**

- Après la phase de concertation, lancement du concours d'architectes pour retenir le projet final.
- Coût total estimé avant subvention – 10 891 546 € TTC
- Subventions accordées : TDM 778 745 €
- Subventions escomptées : Fonds vert 2,2 M € - FEDER 1,8 M€ - FIC (département) 260 K€ (+ bonus de 15% du montant des lots énergie et bois sous condition d'économie et d'utilisation d'essences locales) - Région entre 200 et 400 K€ (contrat Région Villes Moyennes)
- Dépenses : 143 K€ en 2024 (concours) – 800 K€ en 2025 – puis 3 M€ en 2026, 2027 et 2028 – solde d'opération 895 K€ en 2029

# Engagements pluriannuels, grands projets d'investissement (Budget principal)

- **Stratégie bâimentaire en lien avec la consommation énergétique - Schéma Directeur immobilier : 150 000 €**
  - En lien avec l'Aduhme, une étude a été lancée sur l'ensemble des bâtiments propriétés de la Ville. L'objectif est de pouvoir mener une réflexion sur leur occupation et les coûts engendrés en matière énergétique.
  - Une relocalisation des activités pourra être proposée afin de libérer certains bâtiments trop énergivores.
- **Relocalisation du conservatoire de danse : 1 M€**
  - Achat en 2024 du bâtiment (ex distillerie Rue du Docteur Dumas – environ 200 K€) par l'EPF SMAF
  - Subvention notifiée : 188 000 € Département FIC 2021
  - Subvention escomptée : Région contrat Villes Moyennes entre 200 et 400 K€ - Fonds vert 25 %
  - Dépenses : 100 K€ en 2024 et 900 K€ en 2025
- **Réhabilitation de 24 logements gendarmerie rue de Lyon : 542 K€ TTC**
  - Subventions escomptées : Fonds vert 128 K€ - Département 51 K€
  - 271 063 € en 2024 et 271 063 € en 2025
- **Rénovation toiture Eglise Saint Genès : 36 K€ TTC**
  - Subventions accordées : DRAC 13 507 € TTC
  - Subventions escomptées : Département 6 003 €

# Engagements pluriannuels, grands projets d'investissement (Budgets annexes)

## • Travaux Défi-Mode (BA ANRU)

- Les travaux de sécurisation et de confortement de Défi Mode vont être conduits en 2024.
- L'objectif est de déposer le permis de construire en septembre 2024 afin de pouvoir engager les travaux de réhabilitation dès le printemps 2025.
- Montant total : 5 861 618 € TTC
- Subventions : ANRU 217 587 € - Fonds Friche (Etat) 800 K€ - Fonds de Restructuration des Locaux Activités (Etat) 365 820 € - TDM 214 880 €
- Subventions escomptées : Région entre 200 et 400 K€ (contrat Région Villes Moyennes)

## • Aménagement d'Ensemble (BA ANRU) - Rue Conchette : 1 708 K€ en 2024/2025 - Abords Eglise Saint-Genès 2025-2030 : 5 217 K€ - Rue de la bienfaisance 2027-2028 : 644 K€

- Première étape du projet urbain de la ville de Thiers, les travaux sur le Nord de la rue Conchette vont débiter mi-2024.
- Le projet prévoit la requalification totale du haut de la rue Conchette en un espace piéton.
- Montant des subventions : Fonds FEDER 2 026 814 € – ANRU 2 594 954 € - TDM 190 702 €



# Engagements pluriannuels, grands projets d'investissement (Budgets annexes)

- **BA Assainissement**

- Renouvellement réseaux 110 000 €
- Branchements neufs 66 000 €
- Schéma directeur et révision du zonage assainissement 80 000 €

- **BA EAU**

- Renouvellement réseaux 130 000 €
- Branchements neufs 105 000 €
- Schéma directeur et révision du zonage 100 000 €

- **Budget annexe SIC**

- Rénovation le Fontenoy et les 7 péchés capitaux 220 000 €

# Prospective 2023-2026

## Dépenses de fonctionnement

- Chap. 011

- Gaz : prévision en baisse en 2024 de 28 % par rapport à 2023 (405 K€) puis revalorisation de 10%/an

- P1 : 405 K€ TTC avec une molécule gaz estimée à 70€ht/Mwh

- P2 : 92 K€ TTC

- P3 MRE + Invest : 167 K€ TTC

- EDF : groupement d'achat d'électricité avec Territoire d'énergie Puy de Dôme

Selon les lots et les bâtiments, la baisse des tarifs oscille entre 23 et 34 % par rapport aux prix payés en 2023. Pour l'éclairage public, la baisse est d'environ de 11 % par rapport aux prix payés en 2023.

Néanmoins, en application de la LF2024, s'agissant de l'amortisseur électricité, le seuil de déclenchement du dispositif de soutien passe de 180 €/MWh à 250 €/MWh. Compte tenu du fait que les prix obtenus sont inférieurs à 250 €/MWh, l'aide octroyée par l'Etat sera nulle.

Prévision : +10 % en 2024 et années suivantes

- Accord cadre SPL GAIA : prestations accord cadre de 440 328 € à 560 K€ TTC en 2024 (nouveaux lots : travaux de manutention, approvisionnement denrées alimentaires, ramassage des dépôts sauvages).

- Assurance (Dommages aux biens, Responsabilité civile, auto, Protection juridique, Protection fonctionnelle) : forte hausse de 100 K€ en 2024 et 40 000 € en 2024.

# Prospective 2023-2026

## Dépenses de fonctionnement

- Chap. 012 : +7,8 % en 2024 (+ 790 K€) soit 11 040 K€ puis + 1,5 % les années suivantes
    - surcoût en année pleine des agents arrivés en 2023 : + 400 K€ : DGST, chargé de mission subventions, Directrice médiathèque + 4 agents, Directeur du musée + un contrat d'apprentissage Musée, Directrice du centre technique + un agent logistique, un contrat d'apprentissage informatique
    - Recrutements 2024 envisagés : renfort marchés publics , un chargé d'urbanisme, un régisseur son, un agent d'accueil, un DRH, un pilote service entretien, un technicien sécurité
    - 5 points d'indice depuis le 1/1 : + 102 K€
    - Impact en année pleine de l'augmentation de 3,5 % au 1/7/2023 : + 60 K€
    - Régime indemnitaire : + 70 K€
    - GVT : + 55 K€ (1,1 % du brut des titulaires)
    - NBI : + 20 K€
    - Assurance statutaire : +70 K€ permettant de couvrir les accidents du travail et les maladies de longue durée.
  - Chap. 65 : en forte baisse en 2024 (subv au BA Périls : 66 K€ au lieu de 836 K€ en 2023 qui comprenait le transfert de la provision de 510 K€ reprise au budget principal et la provision de 225 K€ en couverture de la dette de la Thiersoise placée en LJ) et puis revalorisation de 60 K€ en 2025 et 50 K€ en 2025 en couverture de l'annuité du BA ANRU (début de réalisation de défi mode et des aménagements d'ensemble sur la base d'un emprunt de 800 K€/an sur 20 ans à 4%)
  - Chap. 66 : évalués à 445 k€ en 2024, 380 K€ en 2025 et 315 K€ en 2026 (Dette antérieure).
- Dette nouvelle : 91 K€ en 2024, 145 K€ en 2025 et 201 K€ en 2026

# Prospective 2023-2026

## Hypothèses

### Recettes de fonctionnement

- Chap 70 (produits de service): stable en 2024 et années suivantes
- Chap 73 (impôts) :
  - Maintien des taux d'imposition communaux et revalorisation des bases de 3,9 % en 2024, 2,5 % en 2025 et 2 % en 2026
  - AC (4 837 585 €), DSC (45 928 €), FNGIR (1 296 217€) stables
  - Droits de mutation en baisse en 2024 : 250 K€ au lieu de 272 K€ en 2023 puis 280 k€ à partir de 2025
- Chap 74 :
  - En 2024 baisse de la dotation forfaitaire de -0,8 % (de 751 K€ à 744 K€) mais hausse de la DSU et DSR de 4,1 % donc globalement hausse de la DGF de 1,9 %
  - DGD stable, en revanche baisse de subvention de la DRAC pour l'école de musique (de 60 à 20 K€).
- Chap 75 (produits de gestion) : stable à 380 K€/an

# Prospective 2023-2026

	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Ev° taux d'imposition</b>	<b>0,0%</b>	<b>18,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Produit fiscal strict	6 506 081	8 835 269	9 155 111	9 387 344	9 588 748
Autres impôts et taxes	7 080 117	7 113 593	7 094 118	7 124 913	7 125 716
Dotations et participations	3 540 257	3 711 666	3 747 382	3 746 183	3 751 653
Autres produits fonctionnement courant	1 729 660	1 510 997	1 585 000	1 588 000	1 591 030
Produits exceptionnels larges	127 614	765 963	130 000	130 000	130 000
Produits de fonctionnement	18 983 729	21 937 487	21 711 611	21 976 439	22 187 146
<b>Ev° nominale charges fonctionnement courant strictes</b>	<b>7,5%</b>	<b>10,7%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,3%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>324 174</b>	<b>1 449 824</b>	<b>676 023</b>	<b>452 932</b>	<b>244 476</b>
<b>Dépenses investissement hors capital</b>	<b>3 210 697</b>	<b>2 131 452</b>	<b>5 640 544</b>	<b>4 684 586</b>	<b>2 960 529</b>
Dépenses investissement hors dette	3 210 697	2 131 452	5 640 544	4 684 586	2 960 529
Dépenses directes d'équipement	2 880 844	1 594 549	5 420 544	4 464 586	2 740 529
Fonds de concours	19 997	159 073	20 000	20 000	20 000
Opérations pour compte de tiers	0	1 462	0	0	0
AC Investissement	194 218	100 000	100 000	100 000	100 000
Autres dépenses d'investissement	115 637	276 368	100 000	100 000	100 000
<b>Emprunt</b>	<b>700 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>2 000 000</b>
<b>Variation résultat global de clôture choisie</b>	<b>-1 268 176</b>	<b>2 101 517</b>	<b>-1 000 000</b>	<b>-1 000 000</b>	<b>0</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>512 585</b>	<b>2 614 102</b>	<b>1 614 102</b>	<b>614 102</b>	<b>614 102</b>
<b>Variables de pilotage</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
EBC	2 167 556	2 732 680	2 785 842	2 660 166	2 442 319
Ep brute	1 885 336	3 017 358	2 327 385	2 176 461	1 979 188
Encours corrigé au 31.12	16 439 229	16 371 695	17 220 333	16 996 805	17 262 093
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	<b>8,7</b>	5,4	7,4	7,8	<b>8,7</b>
Taux FB	43,68	51,54	51,54	51,54	51,54
Encours corrigé au 31.12	16 439 229	16 371 695	17 220 333	16 996 805	17 262 093

L'exercice 2023 clôturant avec un excédent global de 2 614 102 €, la ville retrouve des capacités d'investissement de l'ordre de 13 M€ maximum sur 3 ans, à encours d'endettement constant. Ce programme ambitieux nécessitera néanmoins des efforts accrus sur le fonctionnement pour conserver des capacités d'investissement à moyen terme.